

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière :
AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
COUPONS
SPORTS -
ADAPTATION
DES REGLES DE
DISTRIBUTION

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 OCT. 2021

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Depuis 2003, la Ville mène une action volontariste pour le développement des activités sportives en permettant, sous conditions, aux enfants chauriens de bénéficier d'un soutien significatif aux frais liés à la pratique d'un sport en club (adhésion et licence).

Ce soutien intervient via le dispositif des coupons sports alloués au bénéfice des familles répondant aux conditions pour bénéficier de l'allocation rentrée scolaire.

L'Etat a décidé, dès cette rentrée scolaire 2021/2022, de s'impliquer financièrement, pour le même public et pour le même objet, en mettant en place le dispositif Pass-Sport proposant un financement de 50€ par enfant concerné.

De ce fait, sans modifier le public bénéficiaire, il s'avère nécessaire de revoir les conditions d'attribution des montants de coupons sports afin que ces derniers viennent compléter les aides de l'Etat.

L'objectif est de permettre ainsi une incitation financière massive à la pratique sportive, pouvant porter le total des aides publiques jusqu'à un maximum de 80% des coûts éligibles engagés.

Il est ainsi proposé la grille suivante :

Montant des cotisations (licence incluse)	de	à	Montant de l'aide Pass Sport	Montant de l'aide Coupons Sport Ville
		75	87	50
	Montant total de l'aide famille		60	
	88	99	50	20
	Montant total de l'aide famille		70	
	A partir de 100€		50	30
	Montant total de l'aide famille		80	

**LE CONSEIL MUNIIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

Monsieur le Maire propose d'adopter les modalités d'attribution ce dessus des coupons sports et précise que les critères d'éligibilité du public concerné restent identiques.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT 2021
Par publication le :
06 OCT 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 06 OCT. 2021
ID : 011-211100763-20210928-DB2021246-DE

